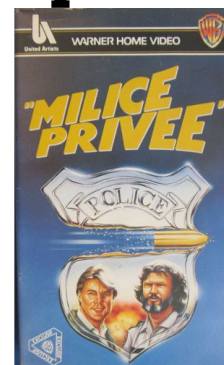


**CAP 2022 : Plein de petits Benalla pour l'État !**

Un moyen...



...Le résultat.

Dans la moiteur de l'été, en pleine décompression post-coupe du monde et en pleine léthargie Tour de France, l'affaire Benalla a secoué un pouvoir présidentiel qui n'a donc même pas eu le loisir de surfer sur l'euphorie de la victoire des Bleus.

**I – Big Bang estival****A) Derrière l'arbre Benalla...**

Au-delà des faits eux-mêmes et de la violence subie et filmée sous nos yeux, **ce qui nous interpelle en tant que syndicat douanier, ce sont les éléments suivants :**

1/ le fait qu'un type, surgi de nulle part et ayant pour seule qualité d'être le nervi du Président de la République puisse **exercer une mission régalienn**e (le maintien de l'ordre !) avec l'appui des plus hautes sphères de l'État.

2/ que cette intervention n'était pas un acte isolé mais s'inscrivant dans une **politique globale de transfert des missions de service public** au privé, hors de tout cadre de la fonction publique, qui (comme son nom ne l'indique peut-être pas pour le président) représente l'intérêt général.

3/ que, sous cette présidence, même des fonctions relevant de la défense nationale sont confiées à des individus « sous contrat », **ne possédant pas le statut de fonctionnaires** (et donc non soumis à ses règles plus strictes que dans le privé !).

**B) ...La forêt CAP 2022**

Alors que l'opposition parlementaire s'emballe sur les velléités du pouvoir macronien de créer une police parallèle (et, objectivement, comment ne pas partager le sentiment que cela y ressemble fortement !?), elle n'a pas relevé que, **au-delà du sensationnalisme de l'affaire, celle-ci éclatait au moment même de la publication du rapport du Comité d'Action Publique (CAP) 2022.**

C'est dommage. Car le parallèle entre les deux événements est à la fois révélateur et évident.

**C'était quoi CAP 2022 ?** Un ramassis hétéroclite :

- « d'experts », managers du privé,
- d'élus à l'ultra-libéralisme plus ou moins assumé,
- de polytechniciens et d'énarques ayant vendu leurs « compétences » au plus offrant, etc...

Bref, sûrement un panel représentatif de la société civile telle que se la représente Emmanuel Macron.

Toujours est-il que ce comité machin était **chargé de réfléchir à l'organisation des politiques publiques à l'horizon 2022.** C'est rien moins qu'une purge de la fonction publique que ce comité a recommandé :

- Massifier le recrutement d'agents sous contrats de droit privé,
- déléguer des missions aux collectivités territoriales, à des « agences » ou à des entreprises privées, etc.

Bref... Tout ce qui constitue et ce que nous révèle, à présent, « l'affaire Benalla ».

**Pour les services publics en France, le pouvoir politique veut clairement se la jouer « à l'américaine »** (avec les fameuses agences - CIA par exemple)... À moins qu'il ne choisisse de nous la faire « à l'anglaise » (délégation de missions aux collectivités territoriales / entreprises privées) ?



## II – L'ultra-libéralisme, voilà l'ennemi !



### A) Le recours extrême au privé : la République menacée

Alors il est évidemment difficile pour l'opposition, notamment l'opposition Les Républicains (LR) très offensive sur l'affaire, de faire ce lien.

Pourquoi ? Tout simplement parce que des élus de son bord ont participé au comité CAP 2022. Et parce que globalement, le démantèlement des politiques publiques et de la Fonction publique correspondent à ses grandes orientations politiques, exprimées notamment dans le programme de son candidat François Fillon à l'élection présidentielle.

Pourtant, pour SOLIDAIRES Douanes, il est évident que **le recours à des organismes privés ou à des agences induit forcément des dérapages**, comme ce que « l'affaire Benalla » nous révèle et contient en germe. Exerçant leur mission hors d'un cadre cohérent, transparent et d'ensemble de politique publique nationale, ces organismes n'exerceront plus leurs missions en respect des grands principes républicains que sont *l'égalité, la liberté* des citoyens et *la cohésion* territoriale. Un manager ou un agent de droit privé n'aura de compte à rendre qu'à son employeur et au contenu de son contrat de travail. Qui plus est, il sera sans doute plus docile dans l'exécution de toute « tâche » (quelle qu'elle soit...) sous la menace de perdre son emploi assez facilement (merci la réforme du Code du travail, notamment d'un certain... président Macron!).



### B) Le Statut du fonctionnaire : salubre, mais combattu...

Le statut de la fonction publique, les droits et obligations des fonctionnaires, loin d'être « des privilèges » comme c'est trop souvent affirmé par leurs détracteurs (notamment par le président Macron et ses amis...) **existent précisément pour empêcher de telles dérives**, notamment la mobilisation des moyens de l'État pour la poursuite d'intérêts particuliers.

Un fonctionnaire prête serment devant un tribunal et s'engage à respecter des principes d'intérêt général. Pas par devoir de loyauté envers une personne particulière (comme se l'imaginent parfois certains de nos cadres sup', qui ont tendance à dégainer de la « loyauté » à tout bout de champ). Un fonctionnaire est recruté par concours car c'est le seul mode de recrutement qui garantit neutralité et impartialité.

Or, les recommandations de CAP 2022 induisent bien une dérive de la puissance publique vers les pratiques qui viennent bel et bien d'exploser à la figure d'un gouvernement bouffi d'orgueil et d'idéologie. En confiant des missions d'ordre public à des « individus » (et non aux professionnels dont c'est ici le métier, Police et Gendarmerie Nationales) non tenus par les règles qui régissent la fonction publique, le gouvernement a, par son idéologie aveugle, son mépris de l'histoire et de nos institutions, fabriqué toutes les conditions de l'affaire Benalla !

### Pour conclure

Nous le réaffirmons avec force. Contrairement à ce que braillent en boucle, le gouvernement, le haut patronat, les éditorialistes, non, **le statut de la Fonction publique n'est pas un privilège** (et encore moins indu).

C'est un cadre juridique qui protège le fonctionnaire dépositaire d'une prérogative de puissance publique, des abus de pouvoirs ou des écarts avec la légalité voulus par sa hiérarchie.

C'est justement **pour échapper à l'arbitraire** des régimes non démocratiques, où les employés publics ne rendent compte qu'à une autorité personnelle, que ce statut à été bâti au fil des ans.

Ce statut est donc avant tout **au bénéfice exclusif de nos concitoyens**, afin de pouvoir garantir aussi l'impartialité / l'égalité de traitement de toutes et tous au regard de la loi.

À la lumière des faits graves qui entachent en ce moment la démocratie française, SOLIDAIRES Douanes donne l'alerte et **exige le retrait total des projets visant à raboter le caractère public des fonctions régaliennes et le statut public et protecteur des agents** qui les exercent, dans l'intérêt général de l'ensemble de la population. **Sauf à vouloir que les « affaires Benalla » se multiplient dans les années à venir.**

C'est ainsi particulièrement vrai pour la Douane, chargée de missions aussi cruciales pour l'État que le sont la régulation des échanges marchands, la perception de recettes publiques et la lutte contre les trafics illégaux.

Or, dans le rapport CAP 2022, il est écrit en toutes lettres que « *les missions de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects* » pourraient utilement être « *assurées par des agences* ».

On voit bien ce que le pouvoir macronien a en tête : confier nos missions à des « opérateurs » privés, qui n'en doutons pas, feront preuve de neutralité, d'impartialité et de probité... à l'image de M. Benalla.

Paris, le 31 juillet 2018